

# Sérévi Emprunteur Digital 2

Sécurisez  
vos emprunts  
avec une  
assurance  
de prêts  
sur-mesure

# Qui sommes-nous ?

Vie Plus est une filiale de Suravenir, compagnie d'assurance de personnes du Crédit Mutuel Arkéa. Parmi les leaders français dans le domaine de l'assurance-vie, Suravenir est spécialisée dans la conception et la gestion de contrats d'assurance-vie et de prévoyance.

Depuis plus de trente ans, Vie Plus met toute son expertise à disposition des conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI) afin d'offrir aux épargnants une gamme performante et complète de solutions patrimoniales : assurance-vie, capitalisation, PEA, prévoyance et retraite.

## EXPERTISE

■ Les équipes de Vie Plus apportent leur professionnalisme et leur savoir-faire en matière d'assurance-vie, de prévoyance ou de retraite, dans la connaissance des mécanismes financiers et juridiques, tout comme dans l'accompagnement et la relation construite avec votre conseiller.

## INNOVATION

■ Vie Plus a développé une véritable culture de l'innovation tant en matière de technologies que de services (application iPhone/iPad, sites Web intuitifs et transactionnels), afin de suivre l'évolution de vos contrats au jour le jour, de proposer des services d'alerte et d'options de gestion novatrices.

## QUALITÉ

■ La qualité de gestion de nos contrats est pour nous une priorité. Les engagements pris en termes de délais de traitement et de traçabilité des actes témoignent de notre volonté d'améliorer la qualité de services à l'égard de nos clients.

## PROXIMITÉ

■ Les échanges réguliers entre les équipes de Vie Plus et les conseillers en gestion de patrimoine indépendants permettent d'adapter l'offre de produits et de services en permanence et de la faire évoluer en fonction de vos besoins et de l'évolution des marchés.

## VIE PLUS RÉCOMPENSÉE

Vie Plus a obtenu la deuxième place au classement 2017 des back-offices, ainsi que deux 2<sup>e</sup> places au palmarès Gestion de Fortune 2018 :

- 2<sup>e</sup> place dans la catégorie plates-formes assurance-vie,
- 2<sup>e</sup> place dans la catégorie fournisseurs de solutions d'épargne retraite individuelle.





# Sérévi Emprunteur Digital 2

## Pourquoi une assurance emprunteur ?

### POUR VOUS PROTÉGER, AINSI QUE VOS PROCHES ET VOTRE PROJET

- L'emprunt lié à votre projet vous engage sur des montants importants pour de nombreuses années. Sur toute cette période, l'assurance emprunteur vous préserve des conséquences financières des aléas de la vie.
- En cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie, l'assureur règle à votre établissement prêteur tout ou partie du capital restant dû, en fonction de la quotité assurée. Ainsi, en cas de décès, pour une quotité assurée de 100 %, vous transmettez à vos héritiers le bien acquis, sans aucune dette afférente.
- En cas d'invalidité ou d'incapacité de travail, l'assureur prend en charge tout ou partie de vos échéances de prêt. Malgré des circonstances difficiles, vous conservez le bien acquis et donnez bonne fin à votre projet.

### LES PLUS

- Un maintien du tarif et des garanties pendant toute la durée du prêt (même en cas de changement de situation).
- Une large gamme de garanties : incapacité temporaire totale de travail (ITT), invalidité permanente partielle (IPP), invalidité permanente totale (IPT) et, après acceptation de l'assureur, l'invalidité spécifique AERAS (IS AERAS).
- Des options qui s'adaptent à vos besoins et à votre situation (inactif, mi-temps thérapeutique, renfort dos, renfort psy...).
- Un process 100 % digital qui vous permet d'obtenir des Conditions Particulières en 20 minutes seulement.



## POUR CONCRÉTISER VOS PROJETS PERSONNELS ET PROFESSIONNELS

### ■ Vous êtes un particulier



**Julie**  
(30 ans, kinésithérapeute)  
**et Sébastien**  
(33 ans, ingénieur)

*“Pour acheter notre appartement, nous avons dû faire un emprunt d'un montant important*

*qu'il nous fallait assurer. Nous sommes jeunes, en bonne santé et non-fumeurs... Nous voulions une assurance qui en tienne compte pour nous proposer des garanties solides à un tarif compétitif. L'offre Sérévi Empunteur Digital 2 a répondu à nos attentes !”.*

### ■ Vous êtes un investisseur locatif



**Jean-Claude**  
(62 ans, retraité)  
**et Anne-Marie**  
(58 ans, institutrice)

*“Pour optimiser les revenus issus des loyers de mes appartements, j'ai choisi une*

*assurance qui couvre l'essentiel : le décès et la perte totale et irréversible d'autonomie ; tout en sécurisant mes investissements !”.*

### ■ Vous êtes un professionnel



**Philippe**  
(37 ans, artisan)

*“Pour créer mon entreprise et développer mon activité, il a fallu un engagement financier très impor-*

*tant de ma part. Afin de garantir et sécuriser toutes mes opérations bancaires, ma banque a exigé que je souscrive une assurance pour mon prêt professionnel. J'ai donc adhéré au contrat Sérévi Emprunteur Digital 2, grâce auquel je bénéficie d'une assurance pour mes prêts importants sans limite de montant et d'une réponse adaptée à ma situation personnelle et à mon âge”.*

## À NOTER

Grâce à votre espace personnalisé en ligne, vous pouvez suivre l'état d'avancement de votre dossier en temps réel !





# Sérévi Emprunteur Digital 2

## Faites le bon choix d'assurance de prêt

Aujourd'hui, rien ne vous oblige à adhérer à l'assurance de groupe de la banque qui vous accorde votre crédit.

### COMPAREZ ET CHOISISSEZ CELLE QUI VOUS CONVIENT

---

■ Vous pouvez librement choisir votre assurance de prêt dès lors qu'elle présente un niveau de garanties équivalent au contrat proposé par l'organisme prêteur. Vous pouvez ainsi opter pour un contrat mieux adapté à votre situation et réaliser des économies très importantes sur le budget global de l'emprunt.

■ Vous avez souscrit à l'assurance de groupe de votre banque depuis plus de 12 mois et vous souhaitez en changer ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, vous pouvez librement changer d'assurance de prêt à l'échéance annuelle de votre contrat et profiter ainsi d'un contrat plus avantageux.

■ Avec Sérévi Emprunteur Digital 2, nous vous proposons des procédures simplifiées :

- un simple questionnaire de santé simplifié pour les moins de 46 ans et pour un capital assuré de 400 000 euros maximum,
- la possibilité d'augmenter le capital assuré, sans nouvelles formalités médicales, dans les trois ans qui suivent l'adhésion, sous certaines conditions,

- la possibilité de choisir pour chacun des prêts à couvrir, des niveaux de garanties, des quotités assurées et des franchises différents d'un prêt à l'autre,

- la centralisation possible des examens médicaux via les réseaux suivants <sup>(1)</sup> :

- ARM - Tél. : 09 70 72 72 72,
- ABCOS-CIVEM - Tél. : 09 69 32 27 32,
- Bilan Santé Vitton - Tél. : 04 37 47 15 86.

### COMMENT OBTENIR UNE DÉLÉGATION D'ASSURANCE ?

---

■ Lorsque vous contractez un crédit immobilier à titre particulier, une **fiche standardisée d'information** doit vous être remise systématiquement. Cette fiche vous permet de comparer les tarifs et les garanties de l'offre d'assurance proposée par votre banque à celles de votre courtier. Votre banquier ne peut pas refuser en garantie un autre contrat d'assurance dès lors que ce contrat présente un niveau de garanties équivalent au contrat d'assurance groupe qu'il propose.

(1) Ces réseaux sont spécialisés dans l'organisation des bilans médicaux nécessaires pour évaluer l'état de santé des personnes désireuses de souscrire à un contrat d'assurance.

# Sérévi Emprunteur Digital 2

## Votre assurance de prêt sur mesure

### UNE TARIFICATION ADAPTÉE À VOTRE SITUATION

---

■ Outre les garanties complètes qu'elle propose, l'offre Sérévi Emprunteur Digital 2 se base sur une tarification adaptée à votre situation :

- de réelles distinctions fumeur/non fumeur, âge par âge,
- des choix de calcul des cotisations : capital restant dû/âge évolutif, ou capital initial,
- des cibles privilégiées : les primo-accédants, les investisseurs locatifs, les prêts professionnels, les CSP<sup>(2)</sup> A (salariés cadres, fonctionnaires de catégorie A, professions libérales, professions médicales et paramédicales, dirigeants d'entreprise), sur demande et après analyse du dossier, les personnes présentant un risque dit "aggravé" (risque de santé, capitaux élevés, professions ou pratiques sportives à risque).

### UNE OFFRE DE PRÉVOYANCE INNOVANTE

---

■ Grâce à sa "couverture prévoyance", Sérévi Emprunteur Digital 2 est aussi une solution complémentaire aux contrats groupe. Cette offre est une couverture complémentaire à votre contrat d'assurance emprunteur. Vous pouvez la souscrire uniquement dans le cas où la quotité assurée dans le cadre du contrat est inférieure à 100 %. Elle vous permet donc de compléter votre première couverture en garantissant à votre (vos) bénéficiaire(s) le paiement du capital restant dû, à hauteur du pourcentage non couvert par votre contrat d'assurance emprunteur, en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie.

(2) Catégorie socio-professionnelle.



## UNE RÉPONSE À VOS BESOINS DE GARANTIES

---

■ Sérévi Emprunteur Digital 2 est une offre dite “individuelle”, tenant compte des caractéristiques propres à chaque emprunteur. Avec Sérévi Emprunteur Digital 2, vous construisez un contrat sur mesure en profitant d’une offre complète:

- un large périmètre de prêts couverts : prêts immobiliers, professionnels et personnels,
- une adhésion unique à l’assurance, quel que soit le nombre de prêts assurés,
- une couverture étendue :
  - sur des prêts d’une durée allant jusqu’à 30 ans,
  - risque décès couvert jusqu’au jour du 90<sup>e</sup> anniversaire de l’assuré,
  - risques PTIA, ITT, IPT et IPP couverts jusqu’au 70<sup>e</sup> anniversaire de l’assuré,
  - une limite de capitaux assurés de 40 M€,
  - indemnisation dans la limite de 10 000 euros par mois et par assuré (3 800 euros pour les assurés sans activité professionnelle),
  - irrévocabilité des garanties et maintien du tarif : les garanties et les cotisations ne changent pas quelle que soit l’évolution de votre situation personnelle ou professionnelle, en cours de contrat,
  - une souplesse réelle dans la composition du produit : accès à un éventail complet de garanties, quotités, franchises et options, pouvant être définies par prêt, et par assuré,

- clause séquestre : pour le risque décès et PTIA, vous avez la possibilité de modifier le bénéficiaire des prestations par avenant à l’adhésion, avec l’accord express de votre organisme prêteur et la mise en place d’une clause séquestre convenue avec un notaire.

■ De multiples formules de couvertures possibles :

- Garanties principales : décès + perte totale et irréversible d’autonomie. Quotités : de 1 à 100 %.
- Garanties complémentaires : incapacité temporaire totale de travail + invalidité permanente partielle ou totale + invalidité spécifique AERAS<sup>(3)</sup> (après acceptation de l’assureur). Franchises 30, 60, 90, 120 ou 180 jours.
- Grâce à la flexibilité du contrat Sérévi Emprunteur Digital 2, vous pouvez choisir l’une ou l’ensemble des garanties complémentaire et ainsi composer l’assurance qui vous convient.

(3) AERAS : s’assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé. Cette convention a pour objet de faciliter l’accès au crédit des personnes présentant un risque aggravé de santé.

# Une gamme complète de produits et de services de qualité



## Épargne

Patrimoine Vie plus  
Avenir Vie Plus  
Capitalisation Vie Plus  
PEA Vie Plus  
PEA PME Vie Plus  
E-novation Vie Plus



## Prévoyance

Sérévi Emprunteur Digital 2  
Sérévi Homme Clé & Associés  
Sérévi Prim'  
Myrialis Prévoyance



## Retraite

PERP Vie Plus  
Triadys Retraite 82  
Retraite 83 Vie Plus  
Triadys Retraite 39  
IFC Vie Plus  
Madelin Vie Plus

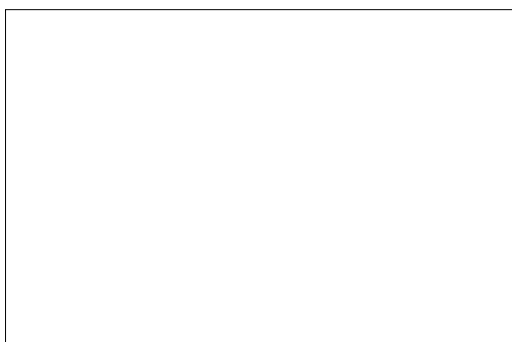
## Vie Plus

Filière de Suravenir  
dédiée aux CGPI  
Tour Ariane  
La Défense 9  
5 place de la Pyramide  
92088 Paris La Défense Cedex

## Suravenir

Siège social  
232 rue Général Paulet  
BP 103  
29802 Brest Cedex 9

Sérévi Emprunteur Digital 2 est un contrat d'assurance de groupe des emprunteurs, géré par Suravenir - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 9



**Vie plus**  
Partenaire et tellement plus